



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1742

Groupe scolaire préfigurateur Ginkgo - Implantation de modulaires - rue Pré Gaudry, 69007  
Lyon - Opération n° 07324001 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de  
l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00006

Direction de la Construction

**Rapporteur** : M. GODINOT Sylvain

**SEANCE DU 19 MAI 2022**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 MAI 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 25 MAI 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), M. DRIOLI (pouvoir à M. BOSETTI), Mme FRERY (pouvoir à M. HUSSON), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. SECHERESSE (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1742 - GROUPE SCOLAIRE PREFIGURATEUR GINKGO -  
IMPLANTATION DE MODULAIRES - RUE PRE GAUDRY,  
69007 LYON - OPERATION N° 07324001 - LANCEMENT DE  
L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE  
L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015-1,  
PROGRAMME N° 00006 (DIRECTION DE LA  
CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 mai 2022 par lequel M. le Maire expose  
ce qui suit :

Par délibération n° 2020/331 du 19 novembre 2020, vous avez approuvé le lancement des  
travaux de construction de l'opération « PUP Ginkgo - Groupe scolaire (acquisition et  
amélioration) ».

Par délibération n° 2022/1421 du 27 janvier 2022, vous avez approuvé l'actualisation des  
autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement  
pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle des « Aménagements groupes scolaires 2015-  
2020 » n° 2015-1, programme n° 00006.

L'augmentation importante des constructions dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement a conduit à la  
création d'un nouveau groupe scolaire, en construction sur le terrain « Ginkgo » qui sera  
livré à la rentrée 2023. Dans l'attente de la livraison de ce groupe scolaire, et compte tenu  
de l'évolution de la carte scolaire et des capacités limitées des écoles environnantes, il  
convient d'implanter un groupe scolaire préfigurateur, permettant l'accueil de 130  
enfants. Le tènement métropolitain, situé rue Pré Gaudry, destiné à la construction d'un  
gymnase et situé à proximité directe du collège Gisèle Halimi, se prête à cette  
installation. D'une superficie d'environ 2 000 m<sup>2</sup>, il permet de mutualiser des fonctions  
avec le collège, dont la restauration scolaire pour les élèves de l'école élémentaire.

Une convention de mise à disposition du terrain sera signée entre la Métropole de Lyon et  
la Ville de Lyon pour l'année scolaire 2022-2023.

Le programme de ce groupe scolaire préfigurateur comprend 5 classes, une salle  
mutualisée repos et périscolaire, un espace administration, des sanitaires et 2 cours de  
récréation. Il accueillera 49 élèves en maternelle et 80 élèves en élémentaire.

Les travaux concernent l'installation de chantier, les voiries réseaux divers, les clôtures et  
portail, les terrassements, les branchements auprès des divers concessionnaires, la  
plomberie, l'alimentation en fluides et remise en état.

Les crédits de fonctionnement « Direction éducation 2022-2023 » couvrent la location  
des modulaires, le montage, le démontage et les prestations complémentaires liées à la  
sécurité incendie et à l'accessibilité.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé au stade des études à 450 000 € toutes  
dépenses confondues, hors mobilier.

Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Aménagements groupes scolaires 2015-2020 » n° 2015-1, programme n° 00006.  
La maîtrise d'œuvre sera assurée en interne par la Direction de la construction.

Les marchés de travaux et autres marchés d'études nécessaires au bon déroulement de l'opération seront attribués en application des dispositions du code de la commande publique.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2020/331 du 19 novembre 2020 et n° 2022/1421 du 27 janvier 2022 ;

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

### **DELIBERE**

- 1- Le lancement de l'opération n° 07324001 « Groupe scolaire préfigurateur Ginkgo - Implantation de modulaires » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Aménagements groupes scolaires 2015-2020 » n° 2015-1, programme n° 00006.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, programme n° 00006, AP n° 2015-1, opération n° 07324001, et imputées aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 213, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

2022 : 450 000 €

- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions éventuelles auprès de l'État, auprès de la Région mais aussi toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. À cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET